

Franziska Zogg

## Un voyage à Berne pour un nouvel élan!



L'expérience des derniers mois, sous la nouvelle direction du Conseiller fédéral Burkhalter au DFI et de M. Strupler à l'OFSP, a tout d'abord généré pour nous un sentiment de soulagement. Nous avons à faire à des auditeurs ouverts et des partenaires de discussion intéressés. Au cours de divers entretiens, la médecine de famille a été reconnue comme un pilier important des soins de

santé. La première phase a donc été positive. Nous attendons désormais que soient mises en œuvre les étapes nécessaires d'urgence à assurer la garantie de la relève. Il ne faut pas uniquement de grandes mesures, mais aussi de petites. Et il faut qu'elles interviennent le plus vite possible et pas à une date indéterminée. En effet, il ne reste que peu de temps d'ici le départ en retraite de la plupart des médecins actuellement actifs.

Le contre-projet à notre initiative constituera une prochaine étape importante. Nous attendons avec impatience de savoir si la revendication fondamentale de l'initiative y sera reprise de manière ferme. Il s'agit du maintien d'une médecine de famille *capable d'agir* et de résoudre rapidement, à un niveau élevé et avec les outils nécessaires à cet effet, une grande part des problèmes. Nous ne voulons pas d'une médecine de «va-nu-pieds», nous voulons une aide rapide et compétente pour nos patients et une relève de premier ordre pour une profession séduisante. Il ne s'agit pas de défendre des intérêts particuliers ni de conserver des «boutiques de grand-mères», il s'agit d'accepter de manière ferme un système de santé efficace pour notre population. Nous verrons si le contre-projet s'engage de manière suffisamment claire en faveur de ces importants besoins.

**Il ne s'agit pas de conserver des «boutiques de grand-mères», il s'agit d'accepter, de manière ferme, un système de santé efficace pour notre population.**

Mais les petites mesures de l'OFSP et du Conseil fédéral sont tout aussi essentielles. Qu'en est-il de l'indemnité forfaitaire de dérangements en cas de visite? Il s'agit de maintenir une position déjà approuvée. Les partenaires de négociation se sont mis d'accord sur ce point il y a plus de onze mois. Pourquoi cet aspect formel n'a-t-il pas été réglé depuis longtemps? Un nouvel élan à l'OFSP, cela signifierait l'abandon des positions anciennes consistant à ériger régulièrement des obstacles inutiles à toute solution consensuelle en invoquant des arguments légalistes. Nous espérons pouvoir constater très prochainement des signes d'une telle évolution. Qu'en est-il du tarif de laboratoire? Les expériences faites à ce jour

avec la nouvelle liste d'analyses ne confirment malheureusement que trop clairement nos craintes. Si l'on a réalisé des «économies» sur les coûts, elles ont porté uniquement sur le laboratoire du cabinet médical; alors que le chiffre d'affaires diminuait de 15,8% dans les laboratoires de tous les médecins de Suisse, il a perdu 25 à 30% chez les médecins de famille et augmenté de 2,9% dans les laboratoires privés. Les positions Point-of-care qui conviennent à notre laboratoire de cabinet médical peuvent être intégrées dès à présent dans la liste des analyses, à condition qu'il existe une volonté dans ce sens de

l'OFSP et du DFI. Quels sont les obstacles qui subsistent? Pourquoi ces petites mesures ne sont-elles pas encore appliquées?

Il faut toujours la pression de la rue afin que les promesses se concrétisent. Nous lancerons le 31 mars à 14h30 notre campagne grand public en faveur de l'initiative «OUI à la médecine de famille», sur la Place fédérale à Berne. Chères et chers collègues, venez! Un voyage à Berne apportera le nouvel élan dont nous avons si cruellement besoin!